

## **Compte rendu de la séance du conseil communautaire**

Le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole s'est réuni à la salle des fêtes d'Omey le lundi 24 février 2014 à 20h30.

**Titulaires présents** : Jérôme Roussinet, Martine Menissier, Sylvaine Renault, Jean-Paul Brignoli, Gérald Inns, Maurice Huet, Antoine Hameau, René Schuller, Dominique Ferry, Catherine Dethune, Pierre Huet, Pascal Bieri, Pascal Vansantberghe, Jean Lacourt, Million Bernard, Million Dominique, Denise Cachier, Sylvain Roger, Jean-Marie Rossignon, Evelyne Didon, Sylvain Oury, Bernard Cousin, Odile Caque, Marie Ancellin, Philippe Bial, Hubert Fauconnier, Thierry Gaignette, Maurice Henriat, Danièle Michel, Alain Gatier, Fabienne Massotte, Joël Perardel, Daniel Faron, Jean-Jacques Pillet, Catherine Pujol, Bernard Furne, Michel Jacquet, Andrée Viart, André Mellier, , Claude Estienne, Roger Berton.

**Titulaire(s) absent(s)remplacé(s)** : Gilles Adnet excusé, remplacé par Raphaël Léone, Nathalie Ducros excusée, remplacée par Françoise Drouin, Francis Rollet excusé, remplacé par Audrey Schuller, Philippe Hincelin excusé, remplacé par Jean-Marie Pouyet.

**Titulaire(s) absent(s) non remplacés par un suppléant** : Evelyne Valentin excusée, Etienne Herissant, Fabrice Revelli, Catherine Perrot, Frédérique Orsini, Anthony Jeanson excusé, Gisèle Grez excusée, Chantal Ferré excusée, Ghislain Chevalier, Claude Bourlier, François Blaise excusée, Bernard Estienne, Olivier Balourdet, Francis Levasseur, François Herbillon.

Monsieur le Président René Schuller accueille les membres du conseil et demande un volontaire parmi l'assemblée pour l'établissement du compte-rendu.

**Secrétaire de séance** : Pascal BIERI

### **Approbation du compte-rendu de la réunion du 08 janvier 2014.**

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **Micro-crèche : autorisation d'ester en justice et solution envisagée.**

Auparavant la gestion de la micro-crèche avait été confiée à l'association Pas à Pas. Celle-ci est en liquidation judiciaire et le tribunal de Châlons a transmis la gestion à une SARL, en intégrant dans l'actif de l'association l'ensemble du mobilier de la crèche appartenant à la Communauté de Communes.

Monsieur le Président demande la permission d'engager une action en justice pour faire valoir nos droits. Le conseil, à l'unanimité, autorise le Président d'ester en justice.

### **Demande de DETR pour le tableau numérique de l'école de Nuisement.**

La demande de subvention, dans le cadre du FEDER, pour l'achat de trois tableaux numériques à l'école de Nuisement n'ayant pas abouti, le Président propose d'inscrire le montant de 13 044 € TTC au dossier DETR.

Accord du conseil communautaire, à l'unanimité.

### **Maison médicale : autorisation de contracter un emprunt.**

Actuellement l'architecte travail sur le dossier, une première ébauche est réalisée, l'estimation financière de l'architecte est d'environ 750 000 € il est plus raisonnable de partir sur un budget de 1 M €. Sur ce montant, les subventions pourraient être de 200 000 €, un emprunt de 800 000 € sur 30 ans serait nécessaire. La caisse des dépôts propose jusqu'à fin juillet, des emprunts à un taux de 1,3 % + le taux du livret A (actuellement 1,25 %) soit 2,55 %, le taux sera variable en fonction du livret A.

Les montants disponibles auprès de la caisse des dépôts sont limités, il y a donc lieu de réserver ce prêt rapidement. Une pénalité de 0,35 % sera appliquée sur le capital réservé et non utilisé.

Le conseil donne son accord avec 42 voix pour et 3 abstentions

### **Maison médicale : demandes de subventions**

Le président demande d'inscrire ce projet aux dossiers de demande de subvention (DETR, CG).

Accord du conseil communautaire, à l'unanimité.

### **Eau potable : autorisation de signer le contrat avec la société Véolia pour l'entretien du réseau d'eau de Pogny.**

Il est proposé de reconduire le contrat d'entretien avec la société Véolia jusqu'à fin décembre 2015 pour un montant de 1 510 € HT par an.

Accord du conseil communautaire, à l'unanimité.

### **Eau potable : convention avec la commune de Pogny pour les agents mis au service de l'eau.**

Des agents de la commune de Pogny assurent quelques tâches dans la gestion de l'eau, il est proposé à l'assemblée de reconduire la convention existante pour l'année 2014. Celle-ci prévoit un coût forfaitaire de 5 500 €, il est demandé à Monsieur le Maire de Pogny d'effectuer un relevé du temps passé pour valider le montant du forfait.

Accord du conseil communautaire, à l'unanimité.

### **Eau potable : vote du budget.**

Michel Jacquet nous indique qu'il y a lieu de créer un budget de l'eau, il nous a été conseillé de créer deux budgets, un pour l'eau gérée par affermage, et un autre pour la régie (commune de Pogny). La création de deux budgets est validée par le conseil communautaire à l'unanimité.

Concernant la régie de Pogny, l'eau est maintenant soumise à la TVA.

### **Prix de l'eau sur l'ensemble de la collectivité**

	Tarif pour 120 m <sup>3</sup>	SIVOM	Mont- Louvet	Pogny	Omey	Francheville	Mont de Noix / Marson
Part délégataire	Abonnement / an	23,70 €	0 €	0 €	36,04 €	32,24 €	17,20 €
	consommation	81,25 €	0 €	0 €	147,77 €	122,30 €	130,48 €
Part collectivité	abonnement	16,00 €	9,00 €	14,00 €	0 €	0 €	5,95 €
	consommation	32,05 €	138,00 €	156,00 €	0 €	26,40 €	24,00 €
	Préservation ressources	16,40 €	14,40 €	7,44 €	7,99 €	10,27 €	18,54 €
	Pollution	44,40 €	44,40 €	44,40 €	44,40 €	28,80 €	44,40 €
TOTAL HT pour 120 m <sup>3</sup>		213,80 €	205,80 €	221,84 €	236,20 €	220,01 €	240,57 €
TOTAL TTC pour 120 m <sup>3</sup>		225,56 €	217,12 €	221,84 €	249,19 €	232,11 €	253,80 €
PRIX TTC pour 1 m <sup>3</sup>		1,88 €	1,81 €	1,84 €	2,08 €	1,93 €	2,12 €

Pour 2014, il est proposé un statu quo sur le prix de l'eau au m<sup>3</sup> TTC, pour Pogny, il est proposé une baisse de 0,10 € par m<sup>3</sup> sur le prix HT de l'eau afin de compenser la prise en compte de la TVA à 5,5 %.

Accord du conseil communautaire, à l'unanimité concernant le maintien du prix de l'eau et de la baisse du prix de l'eau HT pour la commune de Pogny.

Michel Jacquet nous présente les deux budgets prévisionnels :

### Régie de Pogny

		Chapitre	Dépenses	Recettes
Exploitation	011	Charges à caractère général	56 152,00 €	
	66111	Intérêts des emprunts	100,00 €	
	673	Titres annulés	300,00 €	
	6811	Dotations amortissement	7 721,42 € *	
	023	Virement à la section d'investissement	6 726,58 € *	
	70	Produits des services		71 000,00 €
		<b>Total Exploitation</b>	<b>71 000,00 €</b>	<b>71 000,00 €</b>

		Chapitre	Dépenses	Recettes
Investissement	1641	Remboursement emprunts	3 125,00 €	
	21561	Installations techniques	11 323,00 €	
	021	Virement de la section de fonctionnement		6 726,58 € *
	040	Dotations aux amortissements		7 721,42 € *
		<b>Total investissement</b>	<b>14 448,00 €</b>	<b>14 448,00 €</b>

Accord du conseil communautaire, à l'unanimité.

### Affermage Moivre / Coole / Guenelle / Omev

		Chapitre	Dépenses	Recettes
Exploitation	011	Charges à caractère général	1 200,00 €	
	66111	Intérêts des emprunts	2 396,00 €	
	6811	Dotations amortissement	37 465,00 €	
	023	Virement à la section d'investissement	43 939,00 €	
	70	Produits des services		75 000,00 €
	777	Amortissement des subventions		10 000,00 €
		<b>Total Exploitation</b>	<b>85 000,00 €</b>	<b>85 000,00 €</b>

		Chapitre	Dépenses	Recettes
Investissement	1641	Remboursement emprunts	6 544,00 €	
	21561	Installations techniques	203 260,00 €*	
	13	Subventions d'investissement		115 400,00 €
	10228	FCTVA		23 000,00 €
	021	Virement de la section de fonctionnement		43 939,00 €
	040	Dotations aux amortissements	10 000 € *	37 465,00 €
		<b>Total investissement</b>	<b>219 804,00 €</b>	<b>219 804,00 €</b>

Accord du conseil communautaire, à l'unanimité.

\*Amortissements mis à jour pour transfert au contrôle de légalité

**Mise à disposition des biens immobiliers des communes à la CCMC : micro-crèche de la commune de Saint-Germain-la-Ville, école de la commune de Mairy et école de la commune de Vitry La Ville.**

Le président expose au conseil qu'il existait des mises à dispositions de biens immobiliers entre différentes communes et les anciennes Communautés de Communes. Ces mises à disposition sont reprises par la CCMC.

Accord du conseil communautaire, à l'unanimité.

**Convention entre la commune de Nuisement et la CCMC**

Le président expose au conseil qu'une convention concernant les accès à l'école de Nuisement, le déneigement de l'école ainsi que l'entretien des espaces verts existait entre la commune de Nuisement et la CCVC. Cette convention est reprise par la CCMC.

Accord du conseil communautaire, à l'unanimité.

**Personnel de la CCMC : transfert des agents des anciennes CC à la CCMC.**

49 agents (représentant 1 098 heures) sont transférés à la CCMC. (*Voir tableau annexé au compte-rendu*)

Monsieur le Président demande la création de poste :

- pour des agents occasionnels pour le remplacement des agents absents,
- pour les sept enseignants de l'ancienne CCVC qui travaillent dans le cadre la réforme du rythme scolaire.

Accord du conseil communautaire, à l'unanimité.

**Personnel de la CCMC : mise à disposition d'agents de la CCMC aux communes de l'ancienne CC du Mont de Noix.**

Accord du conseil communautaire, à l'unanimité.

**Personnel de la CCMC : mise à disposition d'agents de la commune de Mairy-sur-Marne à la CCMC.**

Accord du conseil communautaire, à l'unanimité.

**Personnel de la CCMC : création d'un poste d'agent technique pour l'entretien des locaux administratifs.**

Monsieur le Président demande la création d'un poste de 2,5 heures par semaine pour l'entretien des locaux administratifs de la CCMC.

Accord du conseil communautaire, à l'unanimité.

**Personnel de la CCMC : augmentation de 10 % du temps de travail hebdomadaire d'une secrétaire.**

Face à l'accroissement du travail, et pour optimiser les déplacements de la secrétaire de Mairy qui a un contrat de 10 heures avec la CCMC, Monsieur le Président demande que son contrat passe à 11 heures dans l'immédiat.

Accord du conseil communautaire, à l'unanimité.

**Personnel de la CCMC : remboursement des frais de déplacements des secrétaires, suite à changement de lieu de travail.**

Monsieur le Président fait part au conseil que le remboursement des frais de déplacements des secrétaires, du fait du changement de leur lieu de travail, n'est pas possible de par leur statut.

Lors des travaux préparatoires à la fusion des quatre anciennes collectivités, il avait été admis qu'on se devait de compenser les coûts de déplacements de nos secrétaires, car la fusion était une volonté des élus et que celles-ci ne devaient en aucun cas perdre du pouvoir d'achat du fait d'un changement de localisation des locaux administratifs.

**Personnel de la CCMC : nomination d'un correspondant agents et d'un correspondant élus auprès du CNAS.**

Du fait d'avoir adhérer au CNAS, nous devons nommer un agent et un élu correspondant.

Parmi les agents, Monsieur le Président propose Stéphanie Logrieco et Laetitia Basville correspondants des agents, et après avoir fait appel aux élus présents, Pascal Vansantberghe comme correspondant élu.

Le conseil communautaire donne son accord à l'unanimité.

**Délibérations tarifs de la CCMC : ANC, restauration scolaire, garderie...**

**TARIFS SPANC 2014**

PRESTATION	TARIF TTC
Etude de sol pour installation neuves ou à rénover	250,00 €
Contrôle de bonne exécution	100,00 €
Contrôle favorable avec réserves, défavorable ou contre-visite	59,80 €
Contrôle en cas de vente	100,00 €
Etude à la parcelle / Réhabilitation	110,00 €

**TARIFS PERISCOLAIRES**

	PRESTATION	TARIF ELIOR	MONTANT FACTURE
<b>REPAS A LA CANTINE</b>	Enfant	2,54 €	3,50 €
	Enfant qui apporte son repas	-	1,50 €
	Agent de la collectivité	2,75 €	2,80 €
	Enseignant	2,75 €	4,00 €
	Réservé mais enfant absent	2,54 €	3,50 €

<b>GARDERIE ETUDE</b>	Garderie du matin	0,50 €
	Garderie du soir	0,50 €
	Garderie du mercredi midi	0,50 €
	Etude surveillée	0,50 €
	Garderie après 18h00 (par tranches de 30 mn)	6,00 €

Montant minimum de facturation mensuelle	5,00 €
--	--------

Après présentation des différents tarifs pratiqués pour les services de la CCMC, le conseil communautaire donne son accord à l'unanimité.

**Finances : reprise des emprunts en cours**

CC fusionnées	ORIGINE	Organisme	Montant initial	Année	Durée en années	Fin remboursement	Échéances		Annuités	Capital restant dû au 31-12-2014
							Amortissement	Intérêts		

## Annuités capital constant

CC VALLEE CRAIE	Pôle scolaire de la Vallée de la Craie	CRCA	762 000 €	2002	15	2016	50 816,34 €	7 713,92 €	58 530,26 €	101 632,67 €
CC MONT DE NOIX	Groupe scolaire Arc en Ciel	CRCA	60 000 €	2011	10	2021	1 373,70 €	578,15 €	1 951,85 €	44 497,26 €

## Annuités capital dégressifs

CC DE LA GUENELLE	Ecole maternelle	CRCA	350 632 €	2002	20	2021	18 597,52 €	9 471,88 €	28 069,40 €	174 026,59 €
	Ecole primaire	CRCA	110 000 €	2004	15	2018	7 333,32 €	912,10 €	8 245,42 €	34 833,47 €
		CRCA	101 000 €	2004	15	2018	7 299,93 €	1 939,95 €	9 239,88 €	39 402,52 €
		CRCA	125 000 €	2005	15	2019	8 706,50 €	2 302,34 €	11 008,84 €	54 333,45 €

CC VALLEE COOLE	Ecole de la Vallée de la Coole	CRCA	1 800 000 €	2008	25	2034	50 376,00 €	70 420,00 €	120 796,00 €	1 519 432,00 €
-----------------	--------------------------------	------	-------------	------	----	------	-------------	-------------	--------------	----------------

<b>MONTANT TOTAL</b>			<b>3 308 632 €</b>				<b>144 503,31 €</b>	<b>93 338,34 €</b>	<b>237 841,65 €</b>	<b>1 968 157,96 €</b>
----------------------	--	--	--------------------	--	--	--	---------------------	--------------------	---------------------	-----------------------

Après présentation des différents emprunts qui existaient dans les anciennes collectivités, il est proposé de reprendre l'intégralité des emprunts par la CCMC, le conseil communautaire donne son accord à l'unanimité.

**Finances : reprise des régies.**

Une régie existe au niveau de l'animation de l'ancienne CC Vallée de la Craie, elle est nécessaire pour recevoir le paiement des parents. Cette régie sera reprise au sein de la CCMC.

Accord du conseil communautaire, à l'unanimité.

**Désignation des délégués aux organismes extérieurs :**

- Syndicat du Mont de Louvet,
- SMTS,
- SYMSEM.

Pour les quelques semaines qui restent jusqu'aux élections communales, il est proposé de conserver les anciens délégués.

Accord du conseil communautaire, à l'unanimité.

**REOM : réduction de factures.**

2 réductions de facture pour 2 habitants de la commune de Saint Germain La Ville sont actées

Accord du conseil communautaire, à l'unanimité.

**REOM : montant de la REOM 2014.**

Le montant et les règles seront étudiés par la commission environnement.

**Délibération Droit de Prémption Urbain.**

Le droit de préemption urbain fait partie des compétences de la CCMC, Monsieur le Président demande l'autorisation de valider les documents notariés en attendant d'avoir un projet pour éventuellement préempter un bien.

Accord du conseil communautaire, à l'unanimité.

**Remboursement des frais de déplacements aux agents et aux élus en mission.**

Monsieur le Président propose que le conseil l'autorise de procéder aux remboursements des frais de déplacement pour les agents et des frais de mission pour les élus dans le cas où pour des raisons de fonctionnement, des élus ou des agents seraient amenés à se déplacer.

Accord du conseil communautaire, à l'unanimité.

**ANC : appel d'offres marché travaux de réhabilitation.**

Madame Marie Ancellin nous indique que les études à la parcelle sont toujours en cours et devraient se dérouler jusqu'à fin avril. Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est en cours de réalisation, il devrait être terminé pour la fin mars. A partir de ce moment, nous pourrions lancer l'appel d'offre auprès des entreprises. Suite à une question, il est confirmé que les travaux seront divisés par lots pour que des petites entreprises puissent répondre à l'appel d'offre.

Le choix des entreprises pourra se faire courant juillet, le dépôt du dossier à l'agence de l'eau serait fait pour la fin août.

**Etude de la fiscalité**

René Schuller nous indique que suite à la décision de demander à Laurent Bernard (Bureau LB Conseil) une étude sur la fiscalité, une convention de 12 mois sera signée pour un montant maxi de 4 000 € avec un tarif horaire de 108,40 €.

Accord du conseil communautaire, à l'unanimité.

**Contrats : reprise et maintien des contrats en cours.**

Il est proposé au conseil de transférer les contrats conclus antérieurement, (contrats et marchés), par les 4 Communautés de Communes à la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole.

Le conseil communautaire donne son accord à l'unanimité.

**Contrats : comparaison CNP-SMACL.**

Pour le remboursement des salaires lors d'arrêts de travail de nos agents, 3 anciennes CC étaient assurées à la CNP (Caisse Nationale de Prévoyance) dans le cadre de l'accord CNP / centre de gestion et une assurée au SMACL (Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales).

Assurances	% de la masse salariale	Franchises	Montants annuels
CNP	5,5 %	15 jours	14 900 €
SMACL	6,1 %	3 jours	16 000 €

La majorité des arrêts de travail sont inférieurs à 15 jours, il est donc proposé de souscrire une assurance avec la SMACL pour l'année 2014.

Le conseil donne son accord avec 43 voix pour et 2 abstentions.

### **Contrats : souscription à la CMMA.**

Il est proposé de reconduire les contrats d'assurance à la CMMA.

Accord du conseil communautaire, à l'unanimité.

### **Questions diverses.**

Accord avec les communes sur l'utilisation de certaines mairies pour la permanence des secrétaires de la CCMC. Il est proposé de valider cet accord pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2014. Le futur conseil réfléchira sur cet accord.

Participation des élus non titulaires à la CCMC aux travaux des commissions. Cette autorisation fera partie du règlement de la CCMC.

Cotisation de la CCMC au SDIS. Une nouvelle décision du conseil d'état interdit aux collectivités autres que les communes à cotiser aux SDIS.

Cette décision étant postérieure à la validation de nos statuts, la CCMC pourra cotiser au SDIS.

Centenaire de la guerre 14-18. Dans le cadre des festivités qui seront organisées pour le centenaire de la guerre de 14-18, la commune d'Omey va organiser une exposition. Jean-Paul Brignoli demande aux autres communes si elles pensent organiser quelque chose ou si elles possèdent des objets à exposer.

### **SMTS / Transports scolaires**

Pour la rentrée de septembre 2014, le département va équiper tous les bus de lecteur de carte pour contrôler les accès des utilisateurs.

Avec le regroupement des CC, plusieurs communes quittent le SMTS, le seuil de rentabilité est atteint, ce qui pourrait signifier la fin du SMTS. L'arrêt du SMTS serait effectif en juillet 2014.

La directrice du SMTS a indiqué à Monsieur Jean Lacourt qu'un tiers du personnel devrait être repris par la CCMC.

Une réunion du SMTS devrait être organisée prochainement, il est demandé aux délégués d'être vigilants quant au devenir de ce syndicat.

### **Connexion internet / Numérique**

Monsieur Joël Perardel, maire de Francheville, a expliqué que la région de Francheville souffre d'un manque de débit pour l'internet. La CC du Mont de Noix avait lancé une étude pour l'augmentation de débit. La solution la plus satisfaisante était une connexion par voie hertzienne proposée par HEXANET. Une société de Francheville se propose de financer la pose du pylône qui lui permettrait de recevoir du haut-débit. Charge à la collectivité de financer les récepteurs dans les communes environnantes.

Le département ayant donné compétence au SIEM dans ce domaine, il est proposé de se rapprocher de ce syndicat.

La réunion s'est achevée à 23h00.

Le secrétaire de séance  
Pascal Biéri

Le président  
René Schuller